

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260413-2026ARR0874-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026  
Publication : 15/04/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet** : Délégation de signature à Madame Mylène CLEMENT, responsable du service transition énergétique et économie circulaire

Vu les articles L. 5211-9 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le procès-verbal d'installation et d'élections en date du 7 avril 2026 portant élection du Président de Loire Forez agglomération et des membres du bureau,  
Vu la délibération n° 9 en date du 7 avril 2026 portant délégations d'attribution au Président,  
Vu l'organigramme des services de Loire Forez agglomération,

Considérant que Madame Mylène CLEMENT exerce les fonctions de responsable du service des déchets de la direction de l'environnement et de l'économie circulaire du pôle transition environnementale et espace public au sein de Loire Forez agglomération et que dans un souci de bon fonctionnement de l'administration communautaire, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans les domaines ci-dessous détaillés :

Sur proposition de Monsieur le directeur général des services,

**ARRETE**

**Article 1** : Délégation est donnée à Madame Mylène CLEMENT responsable du service transition énergétique et économie circulaire, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le Président, pour les affaires relevant du service dont elle a la charge et dans le cadre de ses attributions et compétences pour :

- la certification du service fait sur les factures et demandes de règlement concernant les services, fournitures, travaux rendus ou faits sous sa surveillance,
- les procès-verbaux de dépôt de plainte sans constitution de partie civile,
- les documents concernant congés annuels et exceptionnels des agents placés sous son autorité.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène CLEMENT, délégation est donnée par ordre de priorité à M. Jean-Baptiste CALVI, Directeur de l'environnement et de l'économie circulaire aux fins de signer les actes visés à l'article 1 puis à Audrey GRIMOUD, Directrice générale adjointe du pôle transition environnementale et espace public et M. Jean de SAINT-SERNIN, Directeur général des services.

**Article 3** : les délégations de signature consenties par le présent arrêté sont exercées, sous la surveillance et la responsabilité du Président de Loire Forez agglomération. Ces délégations sont permanentes et demeurent valables tant qu'elles ne sont pas rapportées et dans la limite de la durée de son mandat.

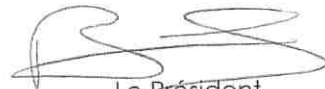
**Article 4 :** Tous documents signés dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés :

« Par délégation du Président, Mme Mylène CLEMENT, responsable du service transition énergétique et économie circulaire ».

**Article 5 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis à monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Montbrison et publié sur le site internet de Loire Forez agglomération. Ampliation en sera transmise à madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 6 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil communautaire ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application information « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Montbrison, le 13/04/2026



Le Président,  
Christophe BAZILE

Notifié le : 21/04/2026  
Signature :

